

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 16757 Numéro SIREN : 524 192 507 Nom ou dénomination : A.P.G. Inc.

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2021 sous le numéro de dépôt 86022



20210860222020

DATE DEPOT : 13/08/2021

N° DE DEPOT : 86022

N° GESTION : 2010B16757

N° SIREN : 524192507

DENOMINATION : A.P.G. Inc.

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2020

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

16 AOUT 2021

Sous le N° :

86022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 324 346,89 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 324 346,89	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 0,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 899 086,64 à €. 4 223 433,53)		€. 324 346,89
Total	€. 324 346,89	€. 324 346,89

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 266 774.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Sandrine Despreaux de Saint Sauveur

Sp

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt un,
Le vingt trois juillet 11 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant lettres du 07 juillet 2021 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✧ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✧ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à /κ majorité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 324 346,89 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 324 346,89	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 0,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 899 086,64 à €. 4 223 433,53)		€. 324 346,89
Total	€. 324 346,89	€. 324 346,89

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 266 774.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

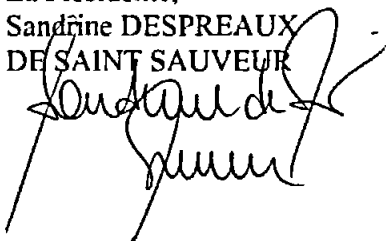
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

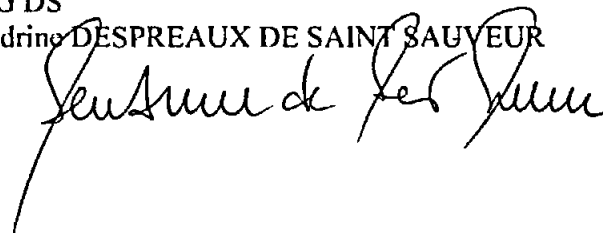
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire
APG DS

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 10^{me} exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2020, a été une année marquée par la crise sanitaire : les frontières se sont fermées en mars et pendant toute l'année les voyages ont été soumis à des restrictions gouvernementales rendant les déplacements pratiquement impossibles.

Le transport aérien a été classé Secteur 1, soit le secteur le plus touché par la crise.

A.P.G. Inc a eu recours à l'Activité Partielle puisque les ventes de nos compagnies se sont arrêtées.

Cette crise est la plus grosse jamais connu dans le transport aérien et le secteur a perdu en 1 an ce qu'il avait gagné en 20 ans.

A.P.G. Inc a été impactée comme tout le secteur puisque la fermeture des frontières a été mondiale.

Mais, du fait de la spécificité du groupe A.P.G., qui est de se concentrer sur des petits flux, de nombreux contrats sur plusieurs pays et une offre de services diversifiée, A.P.G. Inc a toujours eu des ventes même au plus fort de la crise.

2. LES SERVICES D'A.P.G. INC

A.P.G. Inc répond aux besoins de contrôler mieux notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit 'A.P.G. IET' a performé avec de nouveaux contrats. Nous avons même dépassé les 100 compagnies aériennes actives sur ce produit. C'est tout à fait remarquable.

Nous avons continué nos investissements et nos efforts commerciaux pendant cette crise. Néanmoins les volumes de ventes ont bien sûr dramatiquement baissés et nous avons dû faire face à des vagues de remboursements sans précédent.

A.P.G. Inc est la branche commerciale de tout le groupe A.P.G. et dispose d'une équipe renforcée : des 'Business Development Directors' par continent, une équipe de 'Business Performance Review' pour le contrôle de la qualité du réseau.

Les 'Business Review' ont été naturellement mis à l'arrêt cette année.

Malgré la crise, A.P.G. a continué d'investir fortement dans la nouvelle technologie xml de distribution.

La Plateforme de distribution B to B est prête même si elle nécessite toujours de forts investissements. Plusieurs compagnies sont désormais connectées mais des lenteurs existent

au niveau de la signature des contrats. De gros efforts ont également été fait pour connectées les agences de voyages dans différents pays.

A.P.G. Inc a continué son offre sur le produit 'CARGO GSSA'. Pour mémoire, il s'agit de la la commercialisation du cargo pour les compagnies aériennes, et le produit 'CARGO IET' qui est 'l'interlining' Cargo grâce à la compagnie aérienne du groupe qui dispose d'un CTA cargo.

Le cargo a connu une expansion en 2020 et nous avons signé de nombreux contrats.

3. LES CLIENTS

Le processus de signature est très long et la mise en place également. Nous avons néanmoins signé avec de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

De nombreux contrats GSSA couvrant plusieurs pays sont également désormais signés par A.P.G. nc. En 2020 nous avons signé plusieurs dizaines de contrats, pour le secteur passager ou le cargo, que ce soit pour des compagnies on line ou off line.

4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 5 992 465 en forte baisse comme tout le secteur

Résultat net avant impôt : €. 324 347 en diminution également

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	5 992 465	12 278 226	<51,19>
Produits d'exploitation	6 906 437	12 575 730	
Charges d'exploitation	6 398 967	9 109 902	<29,76>
Résultat d'exploitation	504 470	3 465 827	
Traitements et salaires	319 944	357 307	
Charges sociales	68 554	125 894	
Effectif	8	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	247 541	<9 774>	
Résultat courant avant impôt	755 011	3 456 054	
Résultat exceptionnel	<390 084>	<2 723 901>	
Impôts sur les bénéfices	40 580	209 502	
Résultat net	324 347	522 650	
Total du bilan	15 686 514	14 990 253	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 324 346,89.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 324 346,89	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 0,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 899 086,64 à €. 4 223 433,53)		€. 324 346,89
Total	€. 324 346,89	€. 324 346,89

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 266 774.

80

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance du produit 'A.P.G. IET' sont de nouveau positives. Les ventes repartent depuis le 1^{er} trimestre 2021 et nous sommes confiants. Les campagnes de vaccinations dans le monde permettent une réouverture progressive des frontières.

La crise sanitaire touche durement le secteur du transport aérien qui est tributaire des décisions des gouvernements pour rouvrir les frontières.

Le secteur est dans l'attente de la réouverture de manière coordonnée avec des mesures sanitaires homogènes. Ce sont les conditions sine qua non pour que les compagnies aériennes puissent revoler.

A.P.G. Inc a eu recours à l'activité partielle sur 2020, nos clients compagnies aériennes étant sont à l'arrêt. A.P.G. Inc, sur 2021, a signé l'APLD suite à l'accord de branche signé en avril 2021, afin de bénéficier d'une aide de même niveau.

Les perspectives sont néanmoins positives surtout à partir de juin car les campagnes de vaccinations permettent une réouverture progressive des frontières et une certaine harmonisation des décisions gouvernementales. Nous notons ainsi une reprise depuis début juin mais si cela est encore très faible

Les compagnies aériennes, après cette crise vont devoir trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et de distribution à coûts variables. 'L'interline' deviendra crucial puisque les compagnies vont toutes réduire leur nombre de destinations et de fréquences. Cela va entraîner à terme le besoin de partenariat 'interline' et l'augmentation du prix des billets.

Les investissements continuent pour la plateforme html, elle est certifiée NDC capable niveau 4 par IATA. Elle est opérationnelle dans 30 pays. D'importantes compagnies aériennes sont connectées depuis début 2021 et d'autres sont en phase d'implémentation.

En conclusion

Le budget 2021 présente un redressement par rapport à 2020 et nous sommes confiants notamment à partir du 2^{ème} semestre 2021

De nouveaux contrats ont déjà été signés, la réouverture des frontières est progressive et l'envie ainsi que le besoin de voyager sont intacts.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.



10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG ACADEMY – Liquidation amiable début 2021

Objet : Conseils et Information aux techniques et métiers du transport aérien

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	283	-	100,00
Produits d'exploitation	-	-	
Charges d'exploitation	58 585	73 603	<20,40>
Résultat d'exploitation	<58 302>	<73 603>	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	
Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<12>	2	
Résultat courant avant impôt	<58 313>	<73 601>	
Résultat exceptionnel	114 200	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	45 282	<73 601>	
Total du bilan	9 885	76 570	

APG AIRLINES*Objet* : Compagnie Aérienne

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	4 608 512	9 840 191	< 4,77>
Produits d'exploitation	9 700 674	17 265 303	
Charges d'exploitation	9 442 997	16 626 335	+ 30,97
Résultat d'exploitation	257 677	638 968	
Traitements et salaires	328 637	424 481	
Charges sociales	81 416	185 269	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<401 074>	469 501	
Résultat courant avant impôt	165 610	165 610	
Résultat exceptionnel	212 248	<739 525>	
Impôts sur les bénéfices	13 678	45 852	
Résultat net	55 173	323 092	
Total du bilan	30 115 962	37 633 152	

APG NORTH AMERICA*Objet* : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Turnover	US\$ 243 271	US\$ 1-146 716	<79,79>
Cost of sales	US\$ 46 154	US\$ 212 020	
GROSS PROFIT	US\$ 197 117	US\$ 934 696	
Administrative expenses	US\$ 590 014	US\$ 979 476	<39,76>
Operating Profit (Loss) and Profit (Loss) on ordinary activities before taxation	US\$ <259 447>	US\$ <44 780>	
Tax on Profit (Loss) on ordinary activities	US\$ -	US\$ -	
Profit (Loss) fir the Financial Year	US\$ <259 447>	US\$ <44 780>	

7

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ APG ACADEMY (802 585 729 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : Sté en liquidation amiable en 2021

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

⇒ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805
Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social

de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRÉSIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- Jean-Claude BACHER :

Jean-Claude BACHER a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Cabinet ALLIANCE AUDIT :**

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce :						
Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NA					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux :					
Article D. 441 II du Code de commerce						
Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Moins de 15 jours	15 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux :					

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

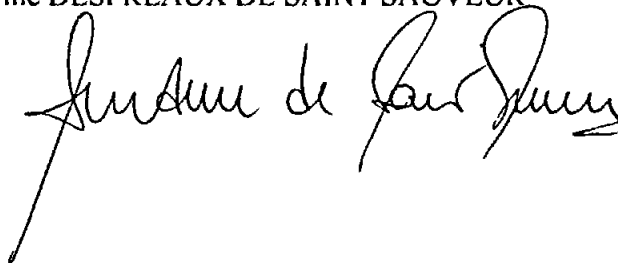
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



Jean-Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

SAS A.P.G. INC

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 888 080 €
RCS PARIS 524 192 507

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

SAS A.P.G. INC

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2020**

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que leur présence qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

→ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs; définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

→ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance; et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

→ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

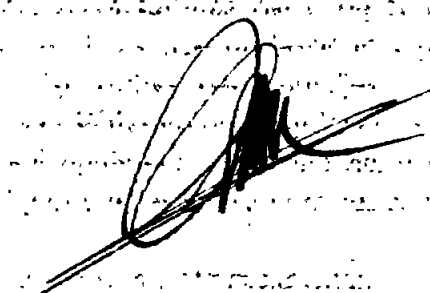
→ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

→ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 30 juin 2021



Jean-Claude BACHER

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris

SOMMAIRE

BILAN	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat partie 1	5
Compte de résultat partie 2	6
DETAIL DES COMPTES	7
Comptes d'actif	8
Comptes de passif	11
Comptes de charges	13
Comptes de produits	18
GESTION	20
Bilan synthétique	21
Soldes intermédiaires de gestion	22
Capacité d'autofinancement	23
Compte de résultat en %	24

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	215 960	69 354	146 606	45 294
Fonds commercial	1 955 000		1 955 000	1 955 000
Autres immobilisations incorporelles	2 877 454		2 877 454	2 305 760
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	80 595	37 143	43 452	32 533
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	45 622	28 196	17 426	13 734
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	200 445		200 445	200 445
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 810		36 810	37 562
ACTIF IMMOBILISE	5 411 886	134 693	5 277 193	4 590 328
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 838 038		5 838 038	7 639 594
Autres créances	2 109 267		2 109 267	1 377 357
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 390 227		2 390 227	1 166 300
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	62 030		62 030	214 660
ACTIF CIRCULANT	10 399 562		10 399 562	10 397 911
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	9 759		9 759	2 015
TOTAL GENERAL	15 821 207	134 693	15 686 514	14 990 253

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 888 080	2 888 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	288 808	265 016
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	3 899 087	3 400 228
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	324 347	522 650
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 400 322	7 075 975
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 955 272	3 133 913
Provisions pour charges		
PROVISIONS	1 955 272	3 133 913
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	3 120	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 109 000	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 017 622	3 355 168
Dettes fiscales et sociales	174 493	462 959
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	895 120	830 672
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	131 566	131 566
DETTES	6 330 920	4 780 366
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 686 514	14 990 253

Résultat de l'exercice en centimes

324 346,89

Total du bilan en centimes

15 686 514,18

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 729 437	4 263 028	5 992 465	12 275 226
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 729 437	4 263 028	5 992 465	12 275 226
Production stockée				
Production immobilisée			571 694	300 000
Subventions d'exploitation			221 000	500
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			121 271	
Autres produits			7	4
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 906 437	12 575 730
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			5 843 460	8 421 805
Impôts, taxes et versements assimilés			21 909	58 299
Salaires et traitements			319 944	357 307
Charges sociales			68 554	125 894
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 624	22 060
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				121 271
Dotations aux provisions				
Autres charges			121 476	3 266
CHARGES D'EXPLOITATION			6 398 967	9 109 902
RESULTAT D'EXPLOITATION			507 470	3 465 827
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			4 720	5 280
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			257 015	1 356
Différences positives de change			9 159	743
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			270 894	7 380
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			9 759	2 015
Intérêts et charges assimilées			3 120	
Différences négatives de change			10 474	15 139
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			23 353	17 153
RESULTAT FINANCIER			247 541	(9 774)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			755 011	3 456 054

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	148 745	54 847
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 407 870	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 556 615	54 847
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 510 214	146 851
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	255 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	181 486	2 631 898
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 946 699	2 778 748
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(390 084)	(2 723 901)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	40 580	209 502
TOTAL DES PRODUITS	8 733 946	12 637 957
TOTAL DES CHARGES	8 409 600	12 115 306
BENEFICE OU PERTE	324 347	522 650

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de €. 15 686 514 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de €. 324 347.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2020, le 08 juin 2021.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de €. 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

3 - 1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a vu sa provision pour risque dotée de €. 100 500 supplémentaires. Pour mémoire le risque total était évalué à €. 541 000 ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdue ;
- A.P.G. Inc continue de développer une nouvelle plateforme xml sous l'égide de IATA appelée NDC. Les investissements s'élèvent à K€. 2 877 ;
- A.P.G. Inc a acquis auprès de la Société A.P.G. Academy le portail (site web) permettant le partage des connaissances acquises au sein du groupe dans le domaine du service aérien 'interline'. Le coût d'acquisition est de K€. 114.

3 - 2 Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptable les conséquences.

3 - 3 Impacts de l'épidémie sur les activités de la Société A.P.G. Inc

La pandémie de Covid-19, les mesures gouvernementales qui en ont découlé, notamment le confinement de la population en France à partir du 16 mars, et la crise économique engendrée, ont eu un impact significatif sur l'activité de la Société A.P.G. INC entre le mois de mars 2020 et la fin de l'année.

En effet, le secteur du transport aérien de personne a été directement impacté par la crise sanitaire, cependant, la Société A.P.G. INC estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La Société A.P.G. INC s'est attachée, dans les annexes 1A et 1B, à donner une vision d'ensemble de sa performance en s'attachant à identifier et mesurer tous les impacts sur les produits et les charges et en prenant en considération les interactions entre eux dans une logique de cohérence d'ensemble.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Échéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Ecarts de conversion | : Annexe III |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Éléments concernant les entreprises liées | : Annexe V |

VI - CRISE SANITAIRE – APPROCHE D'ENSEMBLE

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Approche résultat (SIG) | : Annexe 1A |
| - Approche bilan | : Annexe 1B |

Exercice clos le : 31 décembre 2020

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	1 945 514	
168- INTEREST S/EMPRUNTS	3 120	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	1 760 062	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	40 108	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	16 845	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	1 989	
* Formation professionnelle / Fongécif	1 931	
* CVAE	-	
* Autres		
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	3 769 569	

Exercice clos le : 31 décembre 2020

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	4 464 970
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	160 185
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	7 800
<i>Etat et collectivités</i>	
. Opé particulière avec l'Etat	-
. CVAE	9 859
	42 980
<i>Débiteurs divers</i>	204 720
TOTAL	4 890 514

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
APG Airlines MemberShip	5 261
APG Airlines Xchangerate	283
Zoho Frais	1 385
APG Argentine Hono.	
SODEXHO Tickets restaurant	570
APG Airlines Frais	4 130
APG DS Frais	4 864
ASCORA Ass. scooter	207
OAG Abt	24 503
CH Aviation Cot.	1 351
WordConnect Monte Carlo Bay	19 476
TOTAL	62 030

Exercice clos le : 31 décembre 2020

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US\$ 1,2271 <i>Au 31 décembre 2020</i>	Ecart de Conversion Actif/Passif
		Néant
€. 445,49	A.P.G North America Titres participations coût historique US\$ 510.00 = €. 453,98	€. n/s
€. 103 722,60	A.P.G. North America C/c coût historique US\$ 127 278 = €. 110 714,42	€. 6 991,82
€. 8 149,30	Oman Air D&C coût historique US\$ 10 000,00 = €. 10 916,33	€. 2 767,03
		€. 9 758,85

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.888.080 représenté par 288 808 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2020

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 33 711
TOTAL	€ 33 711

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	2 109 000
Moins 1 an	-
De 1 à 5 ans	2 109 000
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	2 109 000

Exercice clos : 31 décembre 2020

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteur divers :		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Client :		
APG DS	58 879	
APG Airlines	141 771	
JLB Conseils	<5 671>	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
JLB Conseils	-	
APG North America	103 723	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
	698 702	

Exercice clos : 31 décembre 2020

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG DS	52 116	
APG Airlines	112 766	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseur : Ftes non parvenues	-	
* Crédoeurs divers :		
APG DS	55 297	
APG Airlines	168 642	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
APG Academy	5 762	
	394 583	

	Réal 31/12/2020	Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
707 - 7097 Ventes de marchandises	0			0	0
607 + 6087 +/- 6037 - 6097 Cout direct d'achat	0			0	0
Solde 1 <i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
701 à 703 Ventes de produits	0			0	0
704 + 705 + 706 + 708 - 709 Production vendue	5 992 465			0	5 992 465
+/- 713 Production Stockée	0			0	0
72 Production Immobilisée	571 694			0	571 694
Solde 2 <i>Production de l'exercice</i>	6 564 159	0	0	0	6 564 159
Solde 1 <i>Marge Commerciale</i>	0			0	0
Solde 2 <i>Production de l'exercice</i>	6 564 159			0	6 564 159
601 à 609 Achats d'approvisionnements	-659 037			0	-659 037
61/62 net 619 et 629 Autres charges externes	-5 184 423			0	-5 184 423
Solde 3 <i>Valeur Ajoutée</i>	720 700	0	0	0	720 700
Solde 3 <i>Valeur Ajoutée</i>	720 700			0	720 700
74 Subvention d'exploitation	221 000			0	221 000
Subvention du fonds de solidarité mis en place par l'Etat et les régions			-221 000	-221 000	-221 000
63 Impôts taxes et versements assimilés	-21 909			0	-21 909
Taxes correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts				0	0
64 charges de personnel	-388 499				-388 499
Remboursement par l'Etat de l'indemnité activité partielle			-95 075	-95 075	-95 075
Charges correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts			-50 904	-50 904	-50 904
Solde 4 <i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	531 292	0	-366 979	-366 979	164 312
Solde 4 <i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	531 292			0	164 312
781 Reprises sur amortissements & provisions	121 271			0	121 271
681 Dot. Aux Amortissements et Provisions	-23 624			0	-23 624
75 Autres produits de gestion courante	7			0	7
65 Autres charges de gestion courante	-121 476			0	-121 476
791 Transferts de charges	0			0	0
Solde 5 <i>Résultat d'exploitation</i>	507 470	0	0	0	140 491
Solde 5 <i>Résultat d'exploitation</i>	507 470			0	140 491
755/655 +/- Quote-part d'opérations faites en commun	0			0	0
76/786/796 Produits financiers	270 894			0	270 894
66/686 Charges financières	-23 353		3 120	3 120	-20 233
Solde 6 <i>Résultat courant avant impôts</i>	755 011	0	3 120	3 120	391 151
77/787/797 Produits exceptionnels	1 556 615				1 556 615
67/687 Charges exceptionnelles	-1 946 699				-1 946 699
Solde 7 <i>Résultat exceptionnel</i>	-390 084	0	0	0	-390 084
Solde 6 <i>Résultat courant avant impôts</i>	755 011			0	391 151
Solde 7 <i>Résultat exceptionnel</i>	-390 084			0	-390 084
Participation des salariés	0			0	0
Impôts sur les bénéfices	-40 580		40 580	40 580	0
Solde 8 <i>Résultat net comptable</i>	324 347	0	40 580	40 580	1 067

ACTIF	31/12/2020 R��el	Dont Impact ��v��nement covid-19 :			R��el 31/12/2020 retrait�� impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
206-207 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 979 060			0	4 979 060
21-23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 878			0	60 878
Achat de mat��riel informatique ou p��dagogique (tablettes, ordinateurs, serveurs...)				0	0
Surco��ts des travaux �� cause du confinement (interruption de chantier / reprise)				0	0
Achat de mat��riel de distanciation (cloisons, vitres ...) et de nettoyage / lavage				0	0
Investissements pr��vus report��s				0	0
27 IMMOBILISATIONS FINANCI��RES	237 259			0	237 259
TOTAL ACTIF IMMOBILIS��	(I) 5 277 193	0	0	0	5 277 193
31-32-33-34-35 STOCKS ET EN-COURS	0			0	0
410 CR��ANCES CLIENTS	5 838 038			0	5 838 038
CR��ANCES SOCIALES	7 800			0	7 800
CR��ANCES FISCALES	1 231 279		-9 859	-9 859	1 221 421
CR��ANCES AUTRES	665 468			0	665 468
50 VALEURS MOBILI��RES DE PLACEMENT	0			0	0
51-53 DISPONIBILIT��S	2 390 227		-2 215 217	-2 215 217	175 010
- Consommation de la tr��sorerie disponible				0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	(II) 10 132 812	0	-2 225 075	-2 225 075	7 907 737
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	62 030			0	62 030
��CART DE CONVERSION ACTIF	9 759			0	9 759
P��TS �� RECEVOIR	204 720		-200 000	-200 000	4 720
TOTAL DE L'ACTIF	(I + II) 15 686 514	0	-2 425 075	-2 425 075	13 261 439

PASSIF	31/12/2020 R��el	Dont Impact ��v��nement covid-19 :			R��el 31/12/2020 retrait�� impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
101/108 CAPITAL	2 888 080			0	2 888 080
105/106 RESERVES	288 808			0	288 808
110/119 REPORT �� NOUVEAU	3 899 087			0	3 899 087
120/129 RESULTAT	324 347			0	1 067
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0		-323 280	-323 280	0
- Subvention pr��vention Covid Assurance Maladie				0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(I) 7 400 322	0	-323 280	-323 280	7 077 042
15 PROVISIONS	1 955 272			0	1 955 272
TOTAL PROVISIONS	(II) 1 955 272	0	0	0	1 955 272
16 DETTES FINANCI��RES	2 112 120		-3 120	-3 120	2 109 000
- Souscription d'un PGE (pr��t garanti par l'Etat)			-2 109 000	-2 109 000	-2 109 000
- Report d'��ch��ances d'emprunts				0	0
- Avances de tr��sorerie				0	0
400 DETTES COMMERCIALES	3 017 622			0	3 017 622
42 DETTES SOCIALES	74 260			0	74 260
- D��lais de paiement d'��ch��ances sociales			50 904	50 904	50 904
43 DETTES FISCALES	100 233		-40 580	-40 580	59 653
- D��lais de paiement d'��ch��ances fiscales				0	0
45 DETTES AUTRES	895 120			0	895 120
PRODUITS CONSTAT��S D'AVANCE	131 566			0	131 566
TOTAL DETTES	(III) 6 330 920	0	-2 101 796	-2 101 796	4 229 125
TOTAL DU PASSIF	(I + II + III) 15 686 514	0	-2 425 075	-2 425 075	13 261 439